

Etudes programmatiques et animation d'une concertation pour la création d'un parc public au lieu-dit Bois Vigué



>> Point d'étape à l'issue de l'atelier de concertation n°1

Etape 1 : Etude du contexte et pré-programme

1. Retour de la démarche de concertation

- 1.1. Mobilisation des Passageois sur la consultation préliminaire par questionnaire : Le site "Bois Vigué" à vos yeux aujourd'hui ?
- 1.2. Modalités et conditions de la rencontre : balade paysagère + « Atelier 1 »
- 1.3. Résultats synthétiques

2. Données complémentaires sur le contexte

- 2.1. Eléments relatifs à la situation phyto sanitaire du boisement
- 2.2. Eléments relatifs à la situation faunistique du site

3. Mesures envisageables pour la prise en compte des différents enjeux

- 3.1. Actions d'accompagnement
- 3.2. Traitement différencié des espaces

Etape 1 : Etude du contexte et pré-programme

1. Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 1 » : *balade paysagère + atelier*

1.2. Résultats synthétiques

1 – Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 1 »

- Balade paysagère sur site : 16 participants

Objectifs :

- > Découvrir et s'imprégner du contexte
- > Croiser les regards sur les potentialités et les contraintes du site

Observations :

- > Conditions météo assez difficiles (*vent ++ et orage menaçant*), qui ont en partie nui aux échanges et pu dissuader la venue de certains participants.
- > Attention portée sur :
 - la proximité des habitations riveraines,
 - la présence de trous d'insectes,
 - la chênaie émergente,
 - la perspective peu visible de l'alignement des chênes fastigiés,
 - la fragilité des arbres dont certains étaient très récemment tombés, ...



1 – Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 1 »

- Atelier 1 à la ferme d'Estrade : 12 participants

Objectifs :

- > Echanger et croiser les points de vue sur les potentialités et les contraintes du site
- > Observer et discuter les divergences éventuelles
- > Réfléchir les enjeux relatifs à l'investissement du site
- > Perspectives sur les principes d'aménagement / « univers » recherchés, attendus, rejetés

Observations :

- > Une large majorité de riverains et habitants du quartier parmi les participant(e)s, et quelques Passageois plus « éloignés » du site (3)
- > Temps d'atelier limité à 1H30
- > Ambiance conviviale
- > Participation active lors des différents temps de l'atelier.



- + Petits ateliers « hors panel » (animés par les animateurs de la MDJ et des séniors de la résidence de Burges).



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 1

Atouts / Opportunités
pour le devenir du site



> Sa dimension patrimoniale :

- patrimoine vivant
« arbres anciens », « flore, faune », « espèces protégées »,
- site doté d'une histoire et inscrit dans la mémoire collective,
- lieu déjà identifié par son nom renvoyant à son statut d'espace naturel *« le bois »*.

> Sa localisation privilégiée :

- au regard de l'urbanisation *« un espace boisé en zone périurbaine » « un milieu qui apporte de la fraîcheur »,*
- et de par sa proximité avec la *Promenade des poètes*.

> Ses qualités environnementales :

- base saine et naturelle (*versus* terrain pollué ou souillé),
- phénomène de résilience observée *« on voit des repousses »*.



Des qualités intrinsèques au site

Quels regards portés sur le site ?

Contraintes / Risques
à prendre en compte



> La crainte d'une « dénaturation » du site :

- appauvrissement du couvert boisé et risque de détérioration des sols par les piétinements
« pas assez d'arbres »,
- transformation en « parc », terminologie connotant l'urbain, en rupture avec la mémoire du site.

> La cohabitation avec des parcelles privées :

- vis-à-vis et conflits d'usages anticipés,
- risques de pratiques indésirables => sentiment d'insécurité anticipé,
- absence de règlement relatif aux limites de propriété.

> Les évolutions imposées au milieu :

- incertitudes quant aux impacts du dérèglement climatique,
- abattages d'arbres malades.



Des risques inhérents à la singularité du contexte

Ce qu'il faudrait gagner ou ne pas perdre dans le cadre du projet d'aménagement ?

- > La **conservation et l'amélioration du patrimoine faune et flore** (*maintien des arbres, y compris malades ou tombés, contribution à la biodiversité, ...*)
- > La **préservation de la mémoire patrimoniale et l'image d'un espace «naturel»/«sauvage »** *versus* « parc urbain »
- > La **sécurisation et le confort des pratiques** à l'intérieur du bois (*élagages, abattages nécessaires, ...*)
- > **L'accessibilité à tous** (*dimension multi générationnelle*)
- > La sauvegarde de la **tranquillité des riverains** (*vigilance quant aux sources de nuisances visuelles et sonores*)
- > La **gestion des franges**, lieu de confrontation entre espace publique (bois, parking, ...) et jardins privés



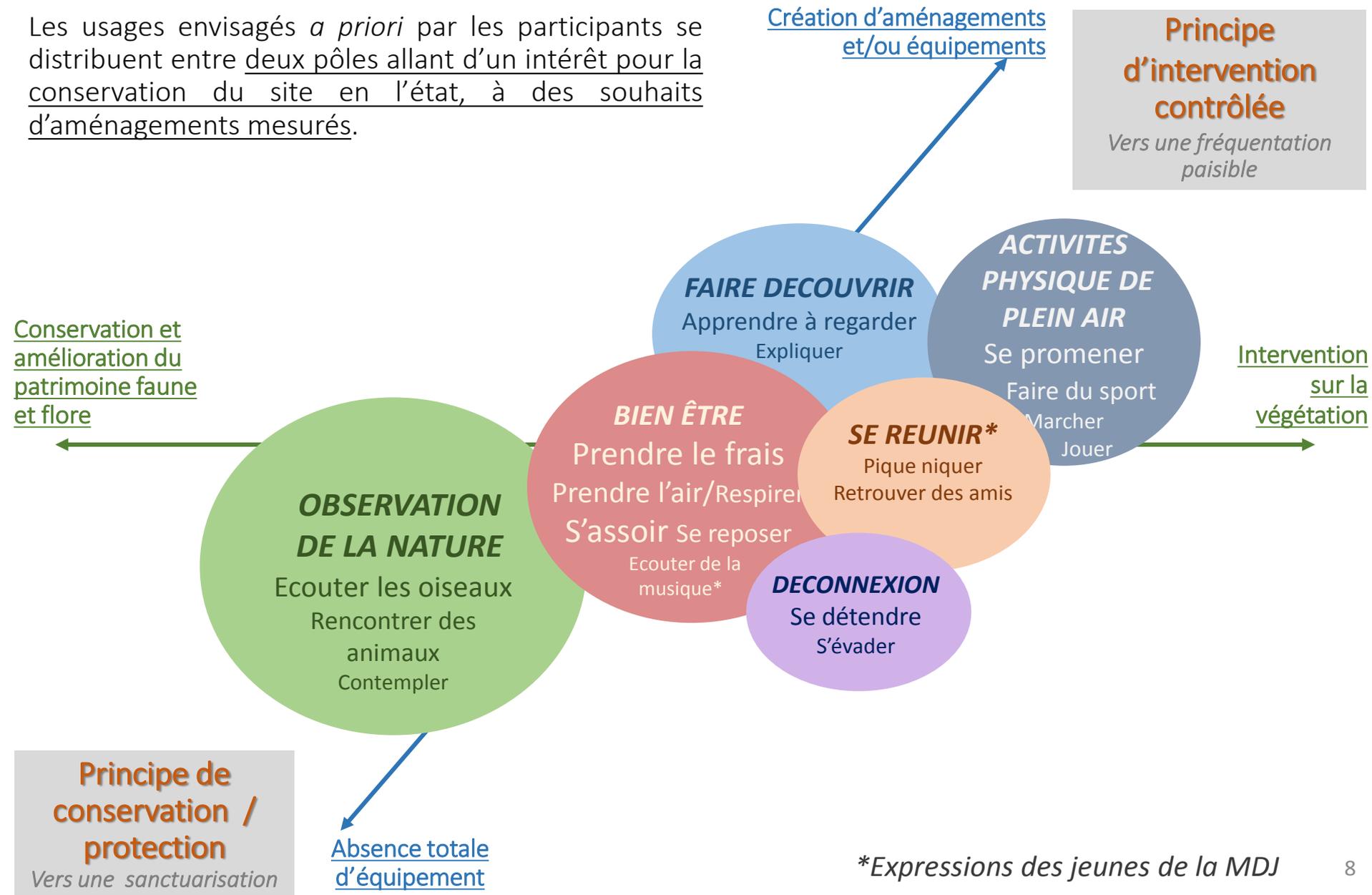
Des enjeux mettant en exergue les principes de conservation /protection ET intervention contrôlée

1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 1

Quels « univers » projetés sur le site ?

Les usages envisagés *a priori* par les participants se distribuent entre deux pôles allant d'un intérêt pour la conservation du site en l'état, à des souhaits d'aménagements mesurés.



1 – Retour de la démarche de concertation

1.3. Résultats synthétiques de l'atelier 1

Quels « univers » projetés sur le site ?

Ce que l'on aimerait y trouver ?

Sélection parmi des images de référence illustratives des éléments d'ambiance, des mobiliers, des possibilités d'installations Land Art, ...

Rejet de la plupart des références aux aménagements et mobiliers « non « autochtones » proposés, ceci au profit d'illustrations mettant en exergue **des aménagements intégrés au milieu** :

BIEN ÊTRE

Prendre le frais
Prendre l'air
S'asseoir

- > Matériau bois privilégié et réutilisation des arbres morts, pour les assises notamment (béton proscrit)

ACTIVITES DE PLEIN AIR

Se promener
Marcher

- > Cheminements traités avec revêtements perméables

SE REUNIR*

Pique niquer
Retrouver des amis

- > Modules de jeux en bois ou branchages

- > Assises « immergées » dans la végétation, sans nécessairement d'accès aménagés

DECONNEXION

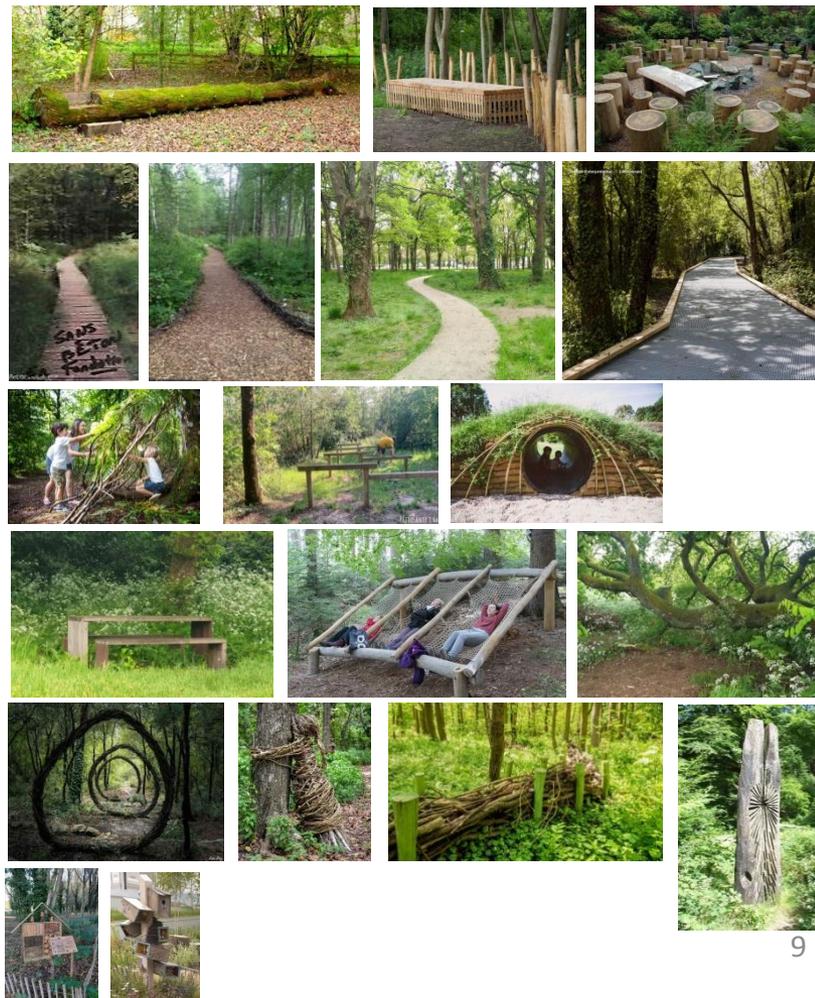
Se détendre
S'évader

- > Installations de land art (sans excès) pouvant permettre la mise en valeur des perspectives, de valoriser les arbres morts

FAIRE DECOUVRIR

Apprendre à regarder
Expliquer

- > Supports pédagogiques suffisamment discrets



1 – Retour de la démarche de concertation

A retenir

- ✓ **Une mobilisation assez circonscrite aux Passageois résidents à proximité du site**, se sentant *a priori* davantage concernés.
- ✓ **Une plus faible représentation des jeunes et des seniors parmi les participants à la concertation (panel)**. => Absence compensée par les « petits ateliers animés a sein de la MDJ et de la résidence de Burges.
- ✓ **Des points de vue et attentes exprimés relativement consensuels**, à ce stade de la définition des enjeux et des grands principes d'aménagement **privilégiant la notion de « bois écologique »**.
- ✓ **Quelques divergences de points de vue qui semblent se porter principalement sur :**
 - **les niveaux d'intervention envisageables**, tant en termes d'aménagement que de gestion du patrimoine végétal,
 - **la nature des activités plus ou moins collectives et conviviales,**
 - **les points d'accès et de sorties autorisés.**

Etape 1 : Etude du contexte et pré-programme

2. Données complémentaires sur le contexte

2.1. Eléments relatifs à la situation phyto sanitaire du boisement

2.2. Eléments relatifs à la situation faunistique du site

2 – Point complémentaire sur le contexte

2.1. Rappel des éléments relatifs à la situation phyto sanitaire du boisement

- Des expertises phytosanitaires réalisées en janvier 2019 et juillet 2021 par l'Atelier de l'arbre ont conduit à mettre en évidence **la fragilité de certains arbres, au sein d'un boisement relativement clairsemé et dominé par des vieux chênes** (~2/3 des essences présentes) sur la partie ouest du site, notamment.

Estimation des Risques de dommage significatif (RDS)

NB : le calcul de risque a été effectué au regard d'un projet de parc ouvert au public avec une fréquentation moyenne de 72 à 8 piétons par jour.

- > 93 arbres ne présentaient pas de RDS, au moment de l'expertise
- > 5 arbres présentaient des pathologies pouvant se dégrader à moyen terme (< cinq ans) et nécessitant un suivi rapproché dans le temps
- > 17 arbres présentaient un risque irréversible par traitement doux



- Une expertise complémentaire en termes de sécurité ou de désordres sanitaires a été menée par Adret Environnement en 2024, sur 8 sujets situés sur la lisière est (3 robiniers, 1 cèdre, 2 chênes) et aux abords de la Promenade (2 chênes). Dans ce cadre, un abattage préventifs est préconisé pour 3 arbres et un suivi rapproché, voire réduction sévère pour 3 autres.

2 – Point complémentaire sur le contexte

2.2. Partage des éléments relatifs à la situation faunistique du site

- Le site « Bois Vigué », ilot de verdure dans un contexte urbanisé, est **situé à l'écart des sites et zones sensibles** :
 - > à plus de 800 m des zones de protection du patrimoine naturel (site *Natura 2000* de la Garonne) et ZNIEFF* (frayères à esturgeons de la Garonne et frayère d'Alose d'Agen)
 - > hors des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques d'intérêt régional, composantes de la trame verte et bleue, définie dans le cadre du SRADDET** de Nouvelle-Aquitaine.

- L'expertise des arbres du site a permis de confirmer le **fort intérêt du boisement pour la biodiversité locale** (cavités, fissures, arbres morts sur pied ou au sol) et d'évaluer les **potentialités de présence d'espèces protégées***** pouvant fréquenter ce boisement âgé :
 - > **coléoptères** (*Lucarnes cerf-volants, grands capricornes*) et **chiroptères arboricoles** (14 espèces potentielles), au vu des caractéristiques des arbres présents

 - > **autres groupes faunistiques** tels que oiseaux nicheurs, mammifères, reptiles, insectes,recensés à la vue et au chant

→ Sur la 100^{aine} d'arbres recensée, plus de la moitié seraient concernés

→ 18 espèces d'oiseaux inventoriées, dont 4 présentant un enjeu moyen (*Chardonneret élégant, Pic épeichette, Serin cini et Verdier d'Europe*) et 1 à enjeu faible (*Moineau domestique*),
→ seul le *lézard des murailles* a été observé sur le site,
→ 3 espèces communes et non patrimoniales de papillons (lépidoptères) ont été observées (*Tircis, Vulcain et Aurore*).

* Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

*** Arrêté du 17 avril 1981 modifié le 23 avril 2007

Enjeux en termes de protection de la biodiversité

Faible → Arbre ne présentant pour le moment pas de caractéristique favorable pour les groupes visés ou arbres favorable aux coléoptères mais sans trous d'émergence.

Moyen → Arbre favorable aux coléoptères présentant des trous d'émergence ou arbres présentant des caractéristiques favorables aux chiroptères pour des gîtes ponctuels de transit (fissures, fentes).

Fort → Arbres présentant des cavités ou trous de pics pouvant accueillir les chiroptères en reproduction ou hibernation dont la Noctule commune.

Très fort → Arbres présentant à la fois des trous d'émergence et des cavités ou trou de pic favorables aux chiroptères.



 Arbres présentant un risque de dommage significatif irréversible (*Atelier de l'arbre – 2021*)

 Arbres présentant des pathologies pouvant se dégrader à moyen terme et nécessitant un suivi rapproché dans le temps (*Atelier de l'arbre – 2021*)

Etape 1 : Etude du contexte et pré-programme

3. Mesures envisageables pour la prise en compte des différents enjeux

3.1. Actions d'accompagnement

3.2. Traitement différencié des espaces

3 – Mesures envisageables pour la prise en compte des différents enjeux

3.1. Actions d'accompagnement

Conservation /amélioration de la biodiversité (faune et flore)

▪ PRÉSERVATION DES HABITATS DES ESPÈCES PROTÉGÉES OU NON :

- maintien et/ou utilisation sur site des arbres à cavité, arbres morts, produits issues des interventions d'élagage,
- pose de gîtes arboricoles à chiroptères, nichoirs, ...



Sauvegarde du boisement

▪ MESURES D'ÉVITEMENT OU DE DISSUASION DE LA FRÉQUENTATION :

- périmètres autour des arbres fragilisés,
- tracés de chemins pédestres éloignés des arbres à risque,
- évitement des arbres à enjeu fort et très fort.

▪ CREATION DE LITIÈRES



▪ PLANTATION et/ou AIDE À L'INSTALLATION DE NOUVELLES ESSENCES D'ARBRES

▪ ACTIONS D'INFORMATION ADAPTEES AUX DIFFERENTS PUBLICS :

- panneaux explicatifs pour la sensibilisation du public à aux mesures de conservation de la biodiversité,
- balisage des cheminements, ...

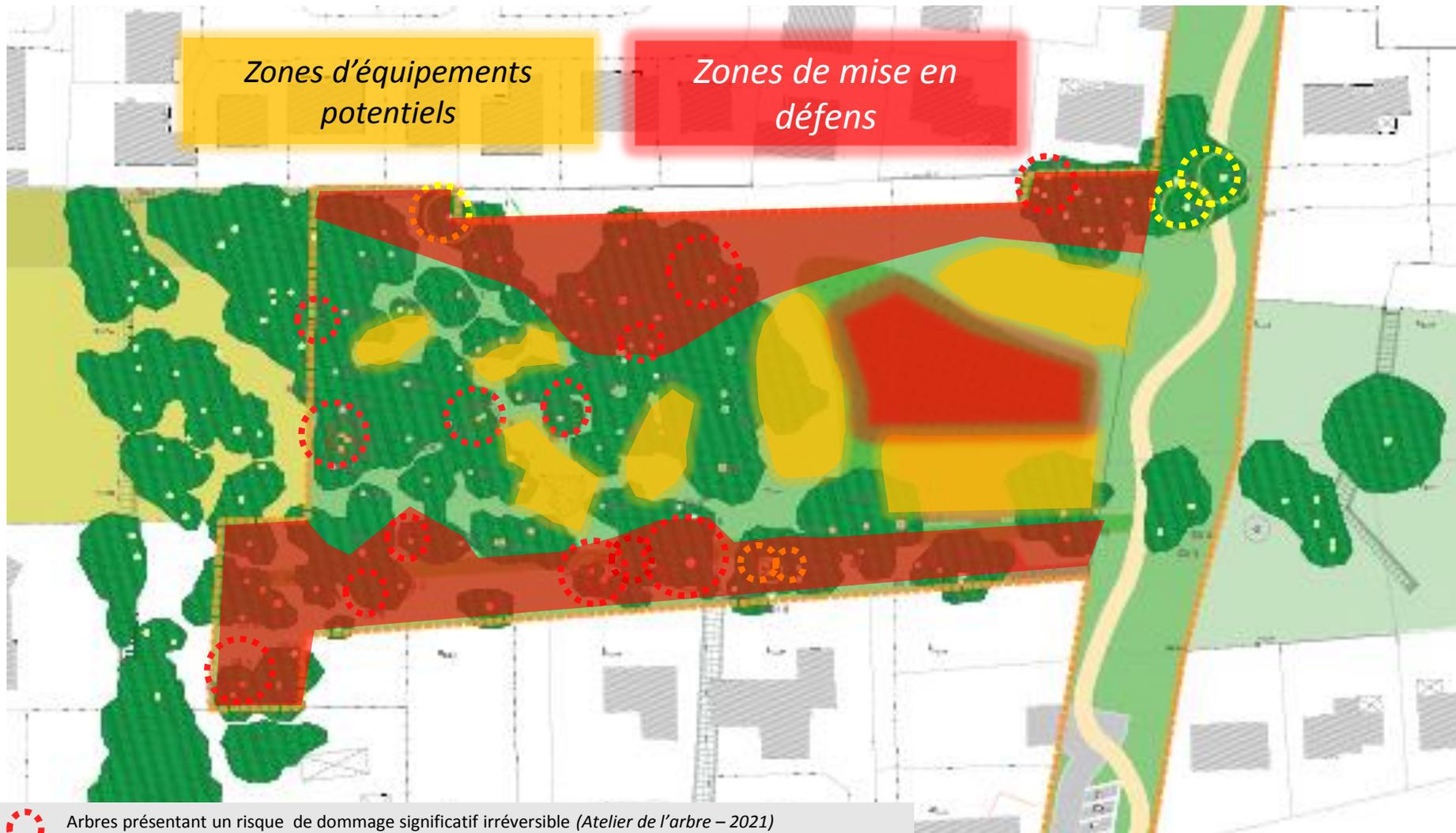
Contrôle des risques pour le public

- #### ▪ MESURES DE RÉDUCTION RAISONNÉE ET « SOUS CONTRÔLE » (dans le cas où l'établissement des périmètres de sécurité ou évitement ne seraient pas possibles) :
- élagages / réduction sévère, notamment du gros bois mort surplombant les sentiers,
 - abattages, si indispensables

3 – Mesures envisageables pour la prise en compte des différents enjeux

3.2. Traitement différencié des espaces

Une logique de cohabitation imposant de définir d'une part des espaces accessibles au public (cheminements, accès, équipements), et d'autre part une mise en défens des espaces à protéger.



Arbres présentant un risque de dommage significatif irréversible (*Atelier de l'arbre – 2021*)



Arbres présentant des pathologies pouvant se dégrader à moyen terme et nécessitant un suivi rapproché dans le temps (*Atelier de l'arbre – 2021*)